

Charte informatique Collège Château Double

Généralités

Le collège s'efforce d'offrir à l'utilisateur (élèves, enseignants et tout le personnel du collège) les meilleures conditions de travail en informatique et services multimédias : matériel, logiciel, réseau interne, ouverture au réseau mondial Internet, la gestion du réseau et l'animation, l'initiation à l'informatique, club informatique, etc...

L'informatique et le multimédia peuvent avoir une multitude d'applications mais au collège ce sont des outils de travail (moyen d'information, de formation, de communication) et non un substitut aux consoles de jeux vidéo.

Accès au réseau local

- tous les utilisateurs inscrits peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement après acceptation de cette charte ;
- l'établissement s'engage à préparer les élèves, à les conseiller et à les assister dans leur utilisation des services proposés ;
- l'établissement s'engage à fournir un mot de passe à chaque utilisateur pour accéder au réseau local ;
- l'utilisateur s'engage à garder confidentiel son mot de passe et à ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- l'identifiant et le mot de passe d'un utilisateur sont strictement personnels et confidentiels et l'utilisateur est responsable de leur conservation ;
- l'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur ;
- l'utilisateur ne doit pas masquer son identité sur le réseau local ou usurper l'identité d'autrui de quelque façon que ce soit ;
- l'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment à ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, ne pas utiliser de programmes de type « peer to peer » surchargeant la bande passante du réseau interne, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier la configuration des machines ;
- l'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune copie illicite de logiciels commerciaux.

Accès à internet

- l'accès aux ressources du web a pour objectif exclusif des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques et l'utilisateur ne peut mener ces recherches qu'avec l'autorisation d'une personne responsable ;
- aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement et ses intervenants ne peuvent être tenus responsables de la non-validité des documents consultés ;
- l'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les utilisateurs pour leur éviter d'accéder à des sites illicites, racistes, violents ou xénophobes ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation reste conforme aux objectifs pédagogiques.

Messagerie

- l'utilisateur s'engage à n'utiliser le service, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif ;
- il s'engage en particulier à ne pas stocker, émettre ou faire suivre des documents à caractère violent, pornographique, diffamatoire ou injurieux. Il s'engage à ne pas procéder à du harcèlement.

Remarques

- les administrateurs de réseau peuvent, pour des raisons techniques mais aussi juridiques être amenés à analyser et contrôler l'utilisation des services. Ils se réservent, dans ce cadre le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système
- l'établissement s'efforce de maintenir les services accessibles en permanence mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans être tenu responsable des conséquences et ces interruptions.

Sanctions

Cette charte est extraite d'un document complet et disponible sur demande auprès du chef d'établissement.

Ne se substituant pas au règlement de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte, pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services ainsi qu'à des sanctions.